

Nous allons également changer une partie du mode de calcul de la TEOM, pour prendre en compte la production d'ordures ménagères de votre ménage. La TEOM d'Ardenne Métropole incitera ainsi chacun à réduire encore ses déchets ménagers. Ce changement s'appliquera, dès 2023, à 52 communes de notre agglomération et sera généralisé en 2024.

Pour vous informer et vous aider, Ardenne Métropole a aussi conçu l'application « Mes déchets Ardenne Métropole » à télécharger sur votre smartphone. Vous y trouverez toutes les infos relatives à la collecte des déchets et aux services proposés pour les réduire (localisation des bennes à verre, calendriers de collecte, horaires d'ouverture des déchèteries, consignes de tri, demande de composteurs...).

Par ailleurs, pour toute question sur la collecte et le traitement des déchets, les services d'Ardenne Métropole restent à votre disposition au numéro gratuit 0 800 29 83 55.

Toutes ces dispositions ont permis à d'autres territoires d'obtenir de très bons résultats. Ensemble, nous pouvons donc baisser notre production d'ordures ménagères.

Il n'y a pas de petits gestes, c'est en nous disciplinant, en respectant mieux jour après jour les consignes de tri, en acceptant de modifier si besoin nos habitudes de consommation que nous parviendrons à protéger notre pouvoir d'achat.

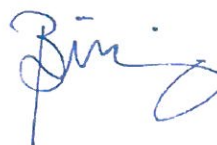
Comptant sur chacune et chacun d'entre vous, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir l'assurance de notre plus complet dévouement.

Philippe CLAUDE



Maire de HAUDRECY

Boris RAVIGNON



Président d'Ardenne Métropole